

Soutien à une employée de La Poste, menacée de sanction

Une centaine de personnes se sont rassemblées tôt hier matin devant La Poste de Sisteron, à l'appel de la CGT et du collectif de défense des services publics de La Motte-du-Caire [lire notre édition de dimanche] par solidarité avec Christine Pustel. La chargée de clientèle du bureau de poste de La Motte-du-Caire était en effet convoquée l'après-midi devant un conseil de discipline à Toulon qui devait réclamer son licenciement.

Parmi ses soutiens, on notait la présence du vice-président de la communauté de communes Sisteronaises Buëch Jean-Jacques Lachamp, des maires de La Motte, Melve, Le Caire. Et le mari de Christine, très affecté. Patrick Auriault, maire de Bayons, a lu la lettre émouvante – mais non sans ironie – qu'il a adressée à Bruno Rouchet, directeur territorial de La Poste, dans laquelle il souligne le sens du service public de celle qui fait aussi partie de son conseil municipal. « Je peux attester de son intégrité, de son honnêteté et de son sens exacerbé du service public », écrit le maire, qui ajoute : « (Christine) fait l'unanimité ! Toujours prête à rendre service ! Peut-être l'ignorez vous mais dans nos vallées, et en règle générale dans le monde rural le travail d'un agent postal ne s'arrête pas au simple fait d'ouvrir et de fermer son bureau ».

Une lettre que Patrick Massot, maire de La Motte-du-Caire, déclarait souscrire entièrement. Pour Philippe Jourdan, responsable cégétiste de La Poste et

Sylvain Moratti, secrétaire de l'Union départementale CGT du 04, « cela fait des années que le bureau de poste de La Motte est ciblé pour le transformer en agence postale dans le cadre d'une politique plus vaste de diminuer de moitié les bureaux de poste de plein exercice d'ici 2023. »

Le licenciement écarté

« Ce que La Poste reproche à notre salariée, ce ne sont que des erreurs de procédure, il n'y a aucune malversation, cela ne justifie en rien un conseil de discipline. Quand on veut tuer son chien on l'accuse d'avoir la rage. En licenciant la chargée de clientèle, c'est le bureau de poste que la direction veut fermer. » Les syndicalistes entendaient remettre à la direction de La Poste sisteronaise la pétition aux mille signatures qu'ils ont recueillies puis, défilant dans les rues de la ville, se sont rendus en cortège devant la mairie où ils ont été reçus par Jean-Pierre Templier, premier adjoint au maire.

En début de soirée, la CGT a fait savoir que la direction avait « définitivement écarté le licenciement » de Christine Pustel.

LA PHRASE

« Vous avez là un agent qui fait son travail, elle a une proximité avec ses clients qui est indispensable à la ruralité. Ne brisez pas le lien qui unit nos vallées à leurs bureaux de poste. »

Patrick Auriault Maire de Bayons



Les soutiens de Christine Pustel ont défilé dans les rues de Sisteron pour se rendre à la mairie.

« Pour autant, malgré les arguments irréfragables portés par la CGT, La Poste persévère dans son intention d'une répression systématique et a proposé une exclusion temporaire de fonction d'une durée de trois mois ». Le syndicat appelle l'ensemble des agents des bureaux de Poste à la grève et à manifestation dans la semaine du 16 au 21 juillet.

La direction a huit jours pour prendre sa décision

Du côté de la direction de La Poste, on tempère. Et on rappelle que la décision n'a pas encore été prise quant à l'éventuelle sanction dont pourrait écoper « la guichetière ». « Après examen, deux propositions sont ressorties du conseil de discipline. Elles vont être soumises au directeur départemental qui a huit jours pour statuer », indique le service de communication. Des erreurs de procédures, relevées lors d'un des contrôles initié par la banque, ont été relevés à l'encontre de l'employée de La Motte-du-Caire et l'ont menées devant le conseil de discipline où « siègent des représentants du personnel et de la direction. »

La direction rappelle également qu'il y a aucun lien avec une fermeture éventuelle du bureau de La Motte-du-Caire. Elle rappelle d'ailleurs qu'« un accord avait été trouvé. Celui de conserver l'amplitude horaire actuelle. Et ce, jusqu'à 2020. »